



AG UNSS
1^{er} juillet 2016
Intervention SNEP-FSU
Nathalie Bojko

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Le budget est une nouvelle fois très prudent, notamment en ce qui concerne les subventions venant des collectivités et du CNDS.

Cette prudence est certes nécessaire au regard du contexte économique général mais nous espérons que les dialogues engagés ne se solderont pas par les sommes annoncées dans ce budget. En effet cela donnerait une baisse de 10.30% pour les Conseils Départementaux alors que ces collectivités apportent la subvention la plus élevée à l'UNSS, une baisse de 14.84% des Conseils Régionaux (2^e subvention à l'UNSS) et enfin une baisse de 11% du CNDS (4^e subvention à l'UNSS).

La subvention du MEN quant à elle est revue à la hausse (+ 2.91%). Il s'agit là d'un signe très positif sur l'attention et l'intérêt portés au service public du sport scolaire du second degré par le ministère.

Autre bonne nouvelle sur ce budget, la subvention du ministère chargé des sports, en baisse depuis 2 ans, est elle aussi réévaluée dépassant même celle de 2013. Nous tenons à souligner cet effort car le ministère chargé des sports est loin d'être le ministère le plus « riche » de l'État avec un budget 2016 de 230,8 Millions. Nous remarquons là aussi un geste fort vers l'UNSS.

Mais ce budget plus que prudent nous pose question sur plusieurs points et ce malgré certains éclaircissements donnés au CA d'avril.

- A propos des RECETTES

Subvention salaires Fonctionnaires Détachés (les cadres UNSS) : Pour la 1^{ere} année depuis le début de la phase de réintégration des cadres, nous avons connu une année pleine avec 41 cadres détachés. Ceci nous a permis d'évaluer le coût annuel moyen d'un cadre détaché. Si nos calculs sont exacts cela donne approximativement 96 000€ par cadre et par an. Avec 41 cadres de janvier à août puis 10 cadres (DNA) de septembre à décembre nous arrivons à une somme de 2 944 000€. Or la subvention du MEN pour les salaires des détachés n'est que de 2 753 431€. Il manquerait donc environ 190 000€. La réponse qui nous a été apportée au CA est que notre calcul n'était pas le bon, soit !

Nous vous demandons donc aujourd'hui de nous affirmer que le montant prévisionnel de 2 753 431€ couvrira bien tous les salaires, indemnités et cotisations sociales pour les cadres restant détachés et que l'UNSS n'aura pas à recourir à ses fonds propres.

- A propos des DEPENSES

Communication

Le SNEP-FSU comprend la nécessité d'augmenter le budget communication et n'y est pas opposé. Pour mémoire cette ligne a connu ainsi une augmentation de 272% depuis 2013, et précisément 58.6% cette année (+ 240 000 €). Cela commence à nous paraître excessif, même si en proportion du budget général cela reste mesuré. Il nous semble que d'autres choix pourraient être faits et/ou d'autres lignes abondées elles aussi. En tout état de cause, le contenu de ce qui sera développé avec cette ligne budgétaire devra être élaboré très sérieusement, nous demanderons un bilan des opérations menées.

Animations sportives et compétitions

Nous constatons que suite à la décision prise en CA, ce chapitre est abondé de 30 000€.

Avec le résultat excédentaire 2015 (924 582€) et les économies envisagées avec la parution du PNDSS sous format numérique nous pouvons espérer mieux.

Formation

Le choix de flécher les 20 000€ supplémentaires sur la seule formation des vices présidents parents et élèves ne nous convient pas. Nous considérons que celle des jeunes officiels doit rester prioritaire. Un partage entre ces 2 lignes aurait dû a minima s'opérer.

Le SNEP-FSU s'est abstenu sur le vote du budget prévisionnel au CA parce que nous attendions des réponses sur nos propositions que nous nous permettons de rappeler :

- l'abaissement du paramètre de calcul des LP de 18 à 16 pour le contrat licences. Après vérification dans les conclusions des diverses instances le cout de cette mesure serait de 104 000€. Nous avons par ailleurs demandé au directeur de nous confirmer ce montant pour le préciser à l'AG.
- le fléchage immédiat des 2/3 de l'excédent (ou d'une partie) vers les crédits d'animations pour les compétitions régionales
- la possibilité de réversibilité des contrats et le choix donné aux AS de revenir à la prise de licences individuelles
- l'étude d'un plan de « rattrapage » progressif sur plusieurs années pour l'attribution de postes ou demi-poste de secrétariat dans tous les services de l'UNSS

Malgré le report de plus d'un mois de l'AG pour « retravailler » le budget, les modifications nous semblent dérisoires.

Nous faisons donc la proposition d'abaisser le paramètre de calcul du contrat licence pour les LP de 18 à 16.

Cette mesure est tout à fait absorbable dans le budget compte tenu de l'exercice excédentaire de 2015 (rappel + 924 582€) sur lequel nous demandons à l'AG de puiser ou bien sur la ligne communication qui est actuellement de 240 000€.

L'intégration de cette mesure, si elle est adoptée, devra être inscrite dans le budget prévisionnel 2016 soumis ce jour à l'avis de l'AG.

Après débat, la proposition finale d'amendement du SNEP-FSU, soumise au vote de l'AG et avant de procéder au vote définitif du budget prévisionnel 2016, est la suivante :

« Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP est ramené de 18 à 16. Le coût de cette mesure, estimé par le directeur national UNSS à 82 000€, est à prendre sur la ligne communication de façon à maintenir l'équilibre budgétaire. »

Les VOTES

L'amendement du SNEP-FSU est REFUSE

23 CONTRE (dont 1 voix FCPE) - 20 POUR (15 élu.es des AS + 5 SNEP-FSU) – 3 ABSTENTIONS (1 voix respectivement pour Se-UNSA, SNPDEN-UNSA, FCPE) – 2 NPPV

Le budget prévisionnel est ADOPTE

26 POUR – 23 ABSTENTIONS (dont 15 élu.es des AS, 5 SNEP-FSU, 2 FCPE, 1 SNPDEN-UNSA – 1 CONTRE (Se-UNSA motivé par la non augmentation du fonds de solidarité).

Les débats et réponses apparus en séance

Les postes de secrétariat (personnels de droit privé) dans les services UNSS : Le directeur UNSS précise que le cout annuel d'un poste de secrétariat s'élève à 25-30 000€/an. Si l'UNSS décidait de créer des postes de secrétariat le cout serait à prendre sur les crédits d'animation (donc en moins vers les AS). Il n'y est pas favorable.

Les postes de cadres UNSS (demande des élu.es des AS) : le ministère précise que désormais cela relève de discussions locales avec les recteurs.

La subvention du MEN pour le salaire, les indemnités, les cotisations sociales des cadres détachés (DNA) : selon le ministère la séparation de la subvention pour le salaire des cadres et le fonctionnement de l'UNSS n'a pas de sens. Tout doit être globalisé (*note SNEP post AG : ce serait ainsi plus facile de ne pas savoir si la compensation du MEN s'est faite à l'euro près....*).

Les subventions des collectivités (conseils départementaux et régionaux) : La prudence est de mise car les cadres UNSS sont en discussion avec les collectivités. La réforme territoriale est en cours, les politiques régionales menées jusqu'à présent vont peut-être évoluer avec la réorganisation des grandes régions, d'où la prudence des subventions annoncées.

Le budget communication : Le ministère approuve et suit la proposition du directeur UNSS, il faut augmenter le budget. Tous les services UNSS doivent développer les sites UNSS, l'équipement informatique, les réseaux sociaux, l'organisation événementielle. Les régions et départements ne font pas assez de communication.

Le retour à la licence individuelle : Le directeur dit son opposition à ce retour. Selon lui ce serait une mesure contreproductive pour le développement de l'UNSS. Le cout du contrat accompagné est équivalent au cout que représentait la prise de licence individuelle (*note SNEP post AG : nous ne le pensons pas mais ce serait à vérifier auprès des AS concernées*). Depuis la mise en place des contrats licence le nombre de licenciés a augmenté et les AS peuvent ainsi faire baisser le cout de l'adhésion.

L'amendement proposé par le SNEP-FSU (abaissement du paramètre de calcul du contrat licence pour tous les LP): le directeur estime le cout à 82 000 € (*le SNEP-FSU l'estimait à 104 000 € suite aux infos diverses données par l'UNSS ces dernières années*). Les mesures pour l'éducation prioritaire (division par 2 du cout du contrat pour les REP+ et les LP de l'EP) s'élèvent à 280 000€, autant de « moins à gagner » pour l'UNSS (*note SNEP post AG : l'an dernier ce cout n'a pas été compensé par le MEN puisque la subvention de fonctionnement était restée la même, cette année elle a augmenté de 76 768€ soit 27.4% du cout des mesures pour l'EP...*). Le ministère précise qu'il y a une dynamique forte du MEN notamment avec la prise en charge de la masse salariale (cadres + forfait 3h) et des IMP pour les coordonnateurs de district. La réaffectation de 50 000€ économisés sur l'édition numérique du PNDSS va vers les crédits d'animation (30 000€) et vers la formation (20 000€) comme ce qui avait été demandé et acté au CA d'avril. Le ministère a confirmé qu'il maintenait les mesures REP+ et LP prioritaires bien que les effets escomptés ne soient pas probants : pas d'augmentation de licenciés dans les LP de l'EP, pas de division par 2 du prix de l'adhésion dans les AS alors qu'il s'agissait d'une demande de la ministre. Il considère qu'il a déjà accédé à nos demandes du CA d'avril.

Il n'est pas favorable à ce que les 82 000€ (cout de l'abaissement du paramètre de calcul pour tous les LP) soient pris sur l'excédent budgétaire de 2015, car puiser dans les fonds de réserve ne permet pas à une mesure d'être pérennisée. Il n'est pas favorable non plus à ce qu'ils soient puisés dans le budget communication, celui devant être absolument rehaussé.